

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Champ d'apprentissage 2

Aide méthodologique à la construction d'une séquence d'apprentissage du CA 2

Ce tableau propose une démarche pour aider les équipes à construire une séquence dans une APSA du champ d'apprentissage « **Adapter ses déplacements à des environnements variés** ». Il s'agit de préciser ce qu'il y a à apprendre pour les élèves dans l'APSA en relation avec les attendus de fin de cycle dans le CA2 et les compétences générales de l'EPS. Les équipes choisissent, ordonnent ces contenus et construisent des outils d'évaluation pour vérifier leur acquisition en prenant en compte leur contexte local.

SÉQUENCE D'APPRENTISSAGE DU CHAMP D'APPRENTISSAGE 2 « ADAPTER SES DÉPLACEMENTS À DES ENVIRONNEMENTS VARIÉS »

APSA retenues :

Il s'agit d'effectuer un choix parmi les APSA qui paraissent les plus appropriées pour construire, chez les élèves, les attendus de fin du cycle 4 du champ d'apprentissage 2.

Exemple pour le CA2 :

Escalade / Course d'orientation / Canoë-kayak / Natation sauvetage / VTT / Surf / Voile-planche à voile / Ski de fond, alpin-snowboard / randonnée pédestre.

Ce qu'il y a à apprendre :

Il s'agit de déterminer des « acquisitions prioritaires » permettant de construire les différents attendus du cycle 4 dans le champ d'apprentissage et qui sont envisageables pour une première (ou une deuxième) séquence d'apprentissage d'un temps effectif de pratique de 12h minimum pour les élèves dans une APSA donnée.

Les acquisitions prioritaires sont choisies en relation avec le projet pédagogique, les caractéristiques des élèves et les tableaux « Enjeux d'apprentissage » et « Attendus de fin de cycle », en les spécifiant au regard de l'APSA support. Elles peuvent être complétées par d'autres acquisitions référées au socle, selon les priorités du projet d'établissement (par exemple : une priorité sur la maîtrise de la langue française, sur le respect des règles de la vie collective, sur la coopération...).

Étapes et repères de progression :

Il s'agit d'identifier, à travers des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs, la progression en 4 étapes des élèves au regard des acquisitions prioritaires précédemment citées (« Ce qu'il y a à apprendre ») et en référence aux repères de progressivité des attendus de fin de cycle. Ces quatre étapes, formulées à l'identique de celles du livret scolaire, visent à faciliter la validation des compétences du socle commun.

Étape 1 : objectifs d'apprentissage non atteints (maîtrise insuffisante)

Étape 2 : objectifs d'apprentissage partiellement atteints (maîtrise fragile)

Étape 3 : objectifs d'apprentissage atteints (maîtrise satisfaisante)

Étape 4 : objectifs d'apprentissage dépassés (maîtrise très satisfaisante)

Principes de construction d'une compétence attendue en CA2 (à décliner dans l'APSA support)

Il s'agit de formuler une compétence dans l'APSA au sein du collège intégrant les trois dimensions, motrice, méthodologique et sociale, et répondant aux acquisitions prioritaires choisies en relation avec les différents attendus du cycle 4 pour le champ d'apprentissage. Il importe de spécifier les principales caractéristiques du contexte dans lequel est mobilisée cette compétence.

Cette compétence peut mettre en avant un élément du socle (en relation avec des priorités du projet établissement et des choix des équipes).

À travers les APSA du CA 2, il s'agit d'amener les élèves à :

- choisir, parmi plusieurs possibles, un itinéraire adapté pour le réaliser de façon efficiente ;
- assumer un risque calculé qui respecte les règles de sécurité passive et active et intègre le renoncement donc la réchappe si nécessaire ;
- gérer la sécurité de façon co-responsable (co-contrôle) ;
- réguler son projet de déplacement par l'analyse individuelle et collective des erreurs et échecs ;
- inscrire un projet de déplacement dans une démarche éco-citoyenne.

Règles constitutives des modalités d'évaluation pour le CA2 (à spécifier dans l'APSA support choisi) :

L'évaluation exige la proposition d'une variété d'itinéraires de complexité et de difficulté différentes permettant un choix personnel de l'élève.

L'évaluation des élèves dans les activités du CA 2 se fonde sur la réalisation d'un ou plusieurs parcours de niveau choisi et en sécurité (ce niveau de sécurité peut être choisi par l'élève).

Elle exige des élèves la formulation d'un projet d'actions de déplacement intégrant les principaux points d'appui favorisant la régulation du projet afin de réussir le parcours dans sa totalité et en sécurité.

L'évaluation s'appuie sur :

- la difficulté du parcours réalisé par l'élève ;
- la faisabilité du projet : choix d'un parcours adapté à ses ressources, la réussite du parcours, le temps éventuellement réalisé ;
- la qualité de la réalisation du déplacement : niveau d'engagement consenti, difficulté et qualité des actions motrices réalisées, fluidité dans la conduite du déplacement, optimisation du trajet ;
- l'utilisation d'outils méthodologiques au service de la production de performance à partir du numérique ou des analyses individuelles ou collectives.